



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Les résidents disent « oui » aux travaux du lac Saint-Augustin Nord

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 14 août 2011 – La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a tenu ce dimanche 14 août 2011 un scrutin référendaire rendu nécessaire à la suite de l'adoption, le 6 juin dernier, du règlement numéro REGVSAD-2011-269 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 11,5 millions pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord.*

À la question « Approuvez-vous le Règlement portant le numéro REGVSAD-2011-269, *Règlement décrétant un emprunt de 11,5 millions pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord?* », 192 des 300 électeurs habiles à voter se sont prononcés en faveur dudit règlement, donnant ainsi le feu vert à la Ville de poursuivre ses démarches. Quelques 34 personnes se sont pour leur part opposées au projet, tandis que 74 ont tout simplement choisi de ne pas se prévaloir de leur droit de vote.

Afin de respecter l'article 264 a) de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les résultats seront rendus officiels à l'occasion d'une séance extraordinaire du conseil municipal, prévue le 29 août 2011.

Le projet

La volonté de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de résoudre les problèmes de pollution du lac Saint-Augustin ne date pas d'hier. Dès les années

...suite



St-Augustin
de-Desmaures

Complexe municipal

200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Qc) G3A 2E3

Tél. : 418.878.2955/téloc. : 418.878.0044

info@ville.st-augustin.qc.ca

www.ville.st-augustin.qc.ca

'50, les premières discussions ont lieu afin de redonner à l'étendue d'eau ses lettres de noblesse. Depuis, plusieurs étapes ont été franchies, dont l'aménagement de deux marais de sédimentation, la création du Conseil de bassin du lac Saint-Augustin et l'aménagement d'une bande riveraine, pour ne nommer que celles-là.

Dès l'automne 2011, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite donc procéder au réaménagement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts ainsi que civiles et pluviales, du lac Saint-Augustin Nord. Les travaux, prévus sur une période de deux ans, permettront à quelque 180 propriétés construites ou constructibles de profiter d'un apport en eau de meilleure qualité, d'infrastructures sanitaires adéquates, ainsi que d'une augmentation de leur valeur foncière et de leur potentiel. Mais surtout, l'enjeu principal consiste à sauver le lac Saint-Augustin qui va en dégradant depuis plusieurs années. Il s'agit d'un sauvetage longtemps attendu, demandé et espéré par tous les intervenants.

Montage financier

Subvention PIQM¹ : 3 370 000,00 \$
Subvention TCCQ² : 1 500 000,00 \$
Taxe de secteur : 4 972 500,00 \$
Ensemble de la municipalité : 1 657 500,00 \$
Total du règlement d'emprunt : 11 500 000,00 \$

- 1- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
- 2- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

- 30 -

Information :

Frédéric Masson

Directeur du Service des communications/Saint-Augustin-de-Desmaures
200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 2E3

Tél.: 418 878-4662 poste 5104/Télec. : 418 878-0044

Courriel : frederick.masson@ville.st-augustin.qc.ca

Site Internet : www.ville.st-augustin.qc.ca



St-Augustin
de-Desmaures

Complexe municipal

200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Qc) G3A 2E3

Tél. : 418.878.2955/télec. : 418.878.0044

info@ville.st-augustin.qc.ca

www.ville.st-augustin.qc.ca